

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 20 juin 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 20 juin 2024 à 19 h 30 selon convocation en date du 14 juin 2024 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Amanda CHANTON ROCHE.

PRÉSENTS : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS (excusés) : DUPUIS Sandra donne pouvoir à Patrice COURET et GUILLON Jean-Claude.

Membres	14
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Abstentions	0
Contre	0

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité,
Présentation de l'ordre du jour,
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1. AFFAIRES GENERALES

- 1- **Demande de transfert d'un bien de section - parcelle section E n° 1049 à Chez Lapointe** d'une superficie de 23 ares 40 ca à la commune, **ADOpte A L'UNANIMITE**
- 2- **Tarifs et modalités de facturation des repas pris à la cantine scolaire pour 2024/2025 – Mise en place de la Tarification sociale des cantines –**

3- Quotient Familial (QF)	Prix du repas pour les élèves de maternelle et élémentaire
QF 0 - 899	1, 00 €
QF 900 – 1199	2, 20 €
QF 1200 et plus	2, 40 €
	Prix du repas Adultes
	3, 60 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- 4- **Tarifs et modalités de facturation de la garderie scolaire pour 2024/2025** – Les tarifs de l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :
 - 0, 50 € pour 30 minutes par jour et par famille
 - 1, 00 € par jour au de-là de 30 minutes (quelle que soit la durée) par jour et par famille.
 - Application d'un minimum forfaitaire de 15 € pour l'année scolaire aux familles. **ADOpte A L'UNANIMITE.**
 - **Convention avec la SPA : enlèvement et garde des animaux – Année 2024** : Coût 1, 20 €/habitant soit 1, 20 € x 933 hab. = 1 119, 60 €. **ADOpte A L'UNANIMITE.**
 - **Achat d'un terrain en zone 1 AUx (nouvelle zone économique à court terme - périmètre comportant des orientations d'aménagements et de programmation OAP) à la Courue Ouest** – parcelle en section A n° 1416 d'une superficie de 7 962 m² appartenant à LOC' FRAGNER. Cet achat d'un montant de 15 000 € (frais de notaire : 1 650, 00 €) sera mandaté en section d'investissement à l'article 2111 programme 392 du budget principal. **ADOpte A L'UNANIMITE.**

2- BATIMENTS COMMUNAUX

- 1- **Travaux au cabinet médical** : L'ATEC est venue le 18 juin et va réaliser l'avant-projet sommaire des travaux. Information au conseil municipal.
- 2- **Travaux du Multiple Rural Commercial** - Maîtrise d'œuvre – Devis de l'architecte PAUGNAT Hervé - 16 rue du Clos Adrien – 87000 LIMOGES – montant : 13, 5 % du montant HT de l'APD. **ADOpte A L'UNANIMTE**
- 3- **Recherche amiante avant travaux pour les deux bâtiments (cabinet médical et supérette)** – Devis global d'AB DIAG EXPERT de Le Dorat : montant : 2 130, 00 € HT soit 2 556, 00 € TTC. **ADOpte A L'UNANIMTE**
- 4- **Mission SPS pendant les travaux pour les deux bâtiments (cabinet médical et supérette)** : Devis global (Socotec) dont le montant s'élève à : 1 760, 00 € HT soit 2 112 € TTC. **ADOpte A L'UNANIMTE**

3- FINANCES

1- **Achat de tables de pique-nique et de bancs pour les abords du Pumptrack et du Citystade** : factures Comat & Valco (montant : 1 228, 96 € HT soit 1 474, 75 € TTC) et E. LECLERC (montant : 454, 57 € HT soit 545, 48 € TTC) d'un montant total de 2 020, 23 € TTC – mandatement de la facture correspondante en investissement à l'article 2128 programme 377. **ADOpte A L'UNANIMTE.**

2- Augmentation des loyers de cinq appartements communaux :

La revalorisation des loyers ne peut au plus être égale à 1, 03 % (indice trimestre 1 de 2024/indice trimestre 1 de 2023, soit $143,46/138,61 = 1,03\%$). Madame le maire propose donc la revalorisation à compter du 1er août 2024 du montant des loyers des Logements « K », « L » et « M » du 15 rue du Couvent :

Logement « K » : $190,75 + 1,03\% = 192,71 \text{ €} + 15 \text{ € (ménage des communs)} = 207,71 \text{ €/mois.}$

Logement « L » : $236,68 + 1,03\% = 239,12 \text{ €} + 15 \text{ € (ménage des communs)} = 254,12 \text{ €/mois.}$

Logement « M » : $229,64 \text{ €} + 1,03\% = 232,00 \text{ €} + 15 \text{ € (ménage des communs)} = 247,00 \text{ €/mois.}$

Appartement « A » de l'ancienne mairie : $117,79 \text{ €} + 1,03\% = 119,00 \text{ €} + 15 \text{ € (ménage des communs)} = 134,00 \text{ €/mois.}$

Et à compter du 1er juillet 2024, la revalorisation de l'**Appartement « D »** de l'ancienne mairie : $147,96 \text{ €} + 1,03\% = 149,48 \text{ €} + 15 \text{ € (ménage des communs)} = 164,48 \text{ €/mois.}$ **ADOpte A L'UNANIMTE.**

3- Décision modificative budgétaire du budget principal de la commune :

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
21-2111 prog.392		17 000, 00		
21-2152 prog.385	-17 000, 00			
21-2128 prog.377		600, 00		
21-2188 prog.349	-600,00			
TOTAL				

ADOpte A L'UNANIMTE.

- 4- **Redevance d'Occupation du Domaine Public (ENEDIS) : Redevance** : Population ≤ 2000 habitants : PR 2024 = $153 \times 1,5617 = 238,94 \text{ €}$ arrondis à l'euro le plus proche soit **239 €** - **ADOpte A L'UNANIMTE.**
- 5- **Convention de mise à disposition entre la société ENEDIS et le maire de la commune d'Arnac-la-Poste (Haute-Vienne) lieu-dit Puyroger** le 2 juin 2020 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune - Section : A n° : 1578, moyennant une indemnité de 225 €. **ADOpte A L'UNANIMTE.**
- 6- **Effacement de dettes (à la suite de la commission de surendettement) :**

Budget eau : 335, 49 € - Budget assainissement : 318, 22 €

Budget assainissement : 412, 80 €

Les crédits avaient été ouverts au BP 2024 – ADOpte A L'UNANIMTE.

4- RESSOURCES HUMAINES

- 1- Recours à l'aide au recrutement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne – Convention d'aide au recrutement avec le CDG 87 (Montant de la prestation d'aide : 500 €) – ADOpte A L'UNANIMTE.
- 2- Plan fortes chaleurs : plan fortes chaleurs – ADOpte A L'UNANIMTE.

5- VOIRIE

- 1- Réfection de la route à côté de Ruffasson après le pont – devis de MASSY TP d'un montant de 2 359, 28 € HT soit 2 831, 14 € TTC. La facture correspondante sera mandatée en section d'investissement du budget principal de la commune à l'article 2152, programme 384 - ADOpte A L'UNANIMTE.

6- EAU/ASSAINISSEMENT

- 1- SIDEPA : intégration de la commune de Vaulry et modification des statuts du SIDEPA – ADOpte A L'UNANIMTE.

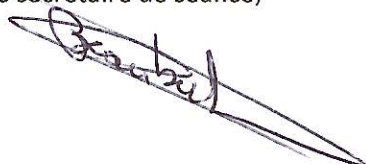
7- LOTISSEMENT

- 2- Vente des parcelles à 1€/m² : Sur le modèle de la commune de FURSAC (23), il est proposé la vente des parcelles du lotissement à 1 euro le m². – ADOpte A L'UNANIMTE.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Sophie DRIEUX

